CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mise à jour le 10.10.2026

Ces présentes Conditions générales de vente établissent les conditions contractuelles applicables dans la relation commerciale entre le ou la client(e), ci-après la "Cliente", et le prestataire, ci-après "La Commu".

La Commu est représentée par la SARL Giustina & Co, au capital social de 1 000€, ayant son siège social au 73 allée Kléber 34000 Montpellier et étant immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 939 506 887. La société a pour gérante Justine Chaudron.

La Cliente doit être une personne physique majeure ou une personne morale, possédant la pleine capacité juridique de contracter. La Commu est un réseau d'indépendantes audacieuses qui se soutiennent pour développer leurs activités. Elle accueille les (futures) entrepreneuses dans la région de Montpellier.

SOMMAIRE

1 — DISPOSITIONS GÉNÉRALES *p.2*

2 — DÉFINITIONS *p.2*

3 — PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS *p.3*

4 — SERVICE DE MENTORAT *p.4*

5 — PARTENAIRES ET MISE EN RELATION *p.8*

6 — DROIT DE RÉTRACTATION, REPORT ET ANNULATION *p.8*

7 — LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE LA COMMU *p.9*

8 — LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE LA CLIENTE *p.10*

9 — TARIFS *p.11*

10 — MODALITÉS DE PAIEMENT *p.12*

11 — AVIS ET DROIT À L'IMAGE DE LA CLIENTE *p.13*

12 — COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES *p.14*

13 — CLAUSE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE *p.15*

14 — CAS DE FORCE MAJEURE ET EXCEPTION D'INEXÉCUTION *p.15*

15 — RÈGLEMENT DES LITIGES *p.16*

1 — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les Services de ***La Commu*** sont proposés en ligne, via le site internet, ci-après le "Site", accessible depuis l'URL : https://www.la-commu-montpellier.fr

Les ventes et réservations s'effectuent exclusivement en ligne, de manière numérique pour les évènements et outils. Concernant les offres de Mentorat, la vente est formalisée par la signature d'un devis et le (premier) paiement de la prestation. Elles sont encadrées par ces Conditions Générales de Vente (CGV) qui définissent les modalités de commande, de livraison, ainsi que les différentes obligations des Parties.

La Commu se réserve le droit de modifier ces Conditions Générales de Vente à tout moment. Néanmoins, la version en vigueur à la date de la commande de la Cliente est celle qui s'applique lors de la relation. Lorsque cette modification a une incidence sur la nature de la relation entre les Parties et/ou les modalités de l'abonnement ou de l'accompagnement, ***La Commu*** informe la Cliente à l'adresse email communiquée lors de son achat. La continuité de l'utilisation des Services vaudra acceptation.

Toutes les clauses ici présentes sont indépendantes les unes des autres. Si l'une des clauses est déclarée nulle, elle n'entraîne pas la nullité du document et les autres clauses restent en vigueur.

Les Conditions Générales de Vente prévalent sur tout autre document contradictoire, notamment les éventuelles Conditions générales d'achat provenant de la part de la Cliente. La Cliente doit lire et accepter les Conditions Générales de Vente avant tout achat sans restriction, ni réserve. C'est le document qui lie les Parties et encadrent juridiquement l'achat.

2 — DÉFINITIONS

Tous les termes évoqués ici et comportant une majuscule lors de la rédaction visent ces définitions.

"***Accompagnement***" : service de Mentorat de longue durée (type « L'accompagnement des déterminées ») visant un suivi structurel sur plusieurs mois.

"***Cercle***" : Mentorat collectif sur plusieurs mois (type « Le cercle des ambitieuses ») alliant sessions digitales et rencontres en présentiel.

"Curieuse" : participante à un Évènement n'étant pas ou plus abonnée à La Commu.

"***Évènements***" : rendez-vous en présentiel à Montpellier et ses alentours ou bien digital.

"***La Commu***" : La Commu est un réseau d'indépendantes audacieuses qui se soutiennent pour développer leurs activités. Elle accueille les (futures) entrepreneuses dans la région de Montpellier.

"Mentorat" : services de conseil et de transmission d'expérience où Justine Chaudron (La Mentore) accompagne la Cliente (La Mentorée). Le Mentorat regroupe les offres «One Shot» et «Accompagnement».

"***Mentore***" : Justine Chaudron, agissant en tant que guide et consultante.

«Mentorée» : Cliente (professionnelle ou en devenir) ayant souscrit à un service de Mentorat.

«One Shot» : prestation de Mentorat ponctuelle (type « Le One-shot des motivées ») comprenant une séance unique et un suivi limité dans le temps.

"Services" : toutes les offres de La Commu citées dans ce présent document seront dénommées "Services" pour les regrouper sous un même terme. Lorsqu'un article vise un service en particulier, les modalités indiquées ne concernent que ce service en question.

"Parties" : ce terme vise à la fois La Commu et la Cliente.

3 — PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS

3-A : DESCRIPTION DES ÉVÈNEMENTS ET ACCÈS

La Commu organise différents Évènements de rencontres en entrepreneuses dans l'Hérault ou le Gard. Les Évènements sont ouverts à toutes les (futures) entrepreneuses. Ça peut être des petits déjeuners, goûters, afterworks ou journées complètes.

La Commu se réserve le droit de créer d'autres types d'Évènements selon sa convenance ou selon la demande des Clientes.

Chaque Évènement est annoncé et décrit sur le Site. Les places étant limitées, la période de vente sera ouverte selon le stock disponible. Toutes les modalités (prix, lieu, places limitées...) seront précisées au sein des pages de billetteries des Évènements :

— les rencontres conviviales : billetteries accessible à toutes sur le site internet, la newsletter et les réseaux sociaux de ***La Commu***.

La Commu se réserve le droit de refuser l'accès au Service à une Cliente si les places sont limitées et qu'elle n'a plus la capacité de l'accueillir ou bien si elle a connu un litige avec la Cliente par le passé. Dans ce cas-là, la Cliente est prévenue par email et la somme déboursée par celle-ci est remboursée.

3-B : RÉSERVATION

Chaque Évènement disposera de sa page de réservation. Le tarif de la réservation peut varier selon : le type et la durée de l'Évènement.

La réservation de la participation à l'Évènement doit obligatoirement avoir lieu en ligne, en amont de celui-ci et le prix doit être réglé dans sa totalité. Toutes les modalités et détails de rencontre seront rappelés aux Clientes lors de la confirmation envoyée par ***La Commu***, par email.

4 — SERVICE DE MENTORAT

4-A : DESCRIPTION DES OFFRES DE MENTORAT

La Commu propose deux formats de mentorat individuel et un format de mentorat de groupe où Justine Chaudron (La Mentore) transmet son expérience d'entrepreneuse pour aider les Clientes (Les Mentorées) à structurer et à développer leur activité.

Le « One Shot des motivées »
Une intervention ponctuelle et intense pour débloquer une situation précise.

L'« Accompagnement des déterminées »
Un suivi stratégique approfondi et personnalisé, dont la structure s'adapte précisément aux besoins identifiés lors de la phase de découverte.

Le « Cercle des ambitieuses »
Un mentorat hybride sur 4 mois qui allie stratégie business individuelle, intelligence collective et cohésion en présentiel.

4-B : LE CONTENU DU SERVICE

Le « One Shot des motivées »

1
La séance de 1h avec format au choix

Une balade en présentiel à Castelnau-le-Lez pour s'aérer.
OU
Une visio en digital dans un cadre propice à la prise de recul.

Pour prendre du recul afin d'identifier le vrai problème, s'aérer le cerveau et trouver de nouvelles idées actionnables.

2
Le livrable post séance

Un compte rendu stratégique envoyé par mail sous 24h ouvrés.

CONTENU :
mise en relief de la problématique
+
résumé des pistes évoquées
+
top 3 des premières actions recommandées par La Mentore.

3
Le suivi de 2 semaines

2 semaines de soutien via l'application WhatsApp pour répondre aux questions à froid et encourager le passage à l'action.

La Mentore s'engage à un temps de réponse maximal sur WhatsApp de 24 heures ouvrées.

L'« Accompagnement des déterminées »

L'accompagnement est intégralement sur-mesure. Le programme est co-construit lors de visio découverte pour répondre aux problématiques, besoins et envies de la Mentorée.

La Mentore peut intervenir sur les thématiques suivantes (liste non exhaustive) :

— l'étude de marché
— la définission de la cible idéale
— la création ou restructuration d'offres
— la tarification
— l'organisation
— le parcours client
— la prospection
— la mise en place d'objectifs
— la plannification
— l'image de marque

Les modalités d'exécution de l'Accompagnement comprennent :

L'espace de travail partagé

La mise à disposition d'un espace Notion dédié et pensé par La Mentore pour centraliser les ressources, les exercices et le suivi détaillé.

Le travail préalable

Pour chaque sujet abordé, la Mentorée réalise un travail de réflexion ou de recherches en amont de la séance, selon les instructions fournies par la Mentore.

Les séances d'une durée de 1h

Pour chaque sujet abordé, une séance de 1h en visio avec La Mentore permet à la Mentorée de valider et conclure son travail préalable.

Le suivi proactif

Échanges rapides sur WhatsApp (réponse sous 24h ouvrées) et suivi de fond sur l'espace Notion partagé (réponse sous 48h ouvrées).

Le « Cercle des ambitieuses »

L'accompagnement est structuré sur une durée de 4 mois et combine des modalités d'accompagnement individuelles, collectives, digitales et en présentiel.

Les modalités d'exécution du Cercle comprennent :

L'audit individuel de démarrage

Une séance individuelle de 1h en visio avec La Mentore 1 à 2 semaines avant le début officiel de l'accompagnement collectif.

OBJECTIF :
Réaliser un état des lieux complet de la situation de la Mentorée et définir son objectif prioritaire pour les 4 mois.

Le plan d'action personnalisé

La mise à disposition d'un espace Notion dédié et personnalisé par La Mentore, 1 à 2 semaines avant le début de l'accompagnement.

CONTENU :
Une feuille de route pas-à-pas sur 4 mois détaillant les projets et les tâches à exécuter pour atteindre l'objectif fixé.

Les séances collectives en visio (8 sessions)

Deux séances collectives de 2h en visio par mois (soit 8 sessions au total sur les 4 mois) réparties comme suit :

Les accélérateurs de solutions (milieu de mois) :
Sessions de co-développement pour débloquer un challenge précis grâce à l'intelligence collective du groupe.

Les gardes-fous stratégiques (fin de mois) :
Sessions de bilan pour analyser les résultats du mois et réaligner les priorités du mois suivant.

Les rencontres physiques locales

Trois rencontres « Café (Coworking) » à Montpellier, réparties en début, milieu et fin d'accompagnement.

CONTENU :
Chaque rencontre inclut un temps d'échange collectif de 1h animé par La Mentore, suivi d'une option de travail partagé (coworking) libre pour le reste de la demi-journée sans la présence de La Mentore.

La session individuelle d'urgence « SOS Justine »

Une séance individuelle de 30 minutes en visio avec La Mentore.

MODALITÉ :
Utilisable une seule fois à l'initiative de la Mentorée au cours des 4 mois d'accompagnement, pour approfondir un point, débloquer une urgence ou valider une décision rapide.

Le suivi et soutien quotidien

Accès à un espace de discussion instantanée partagé (QG WhatsApp) regroupant les membres du Cercle et La Mentore tout au long de l'accompagnement.

CADRE D'UTILISATION :
Cet espace est dédié aux échanges rapides, aux partages de retours d'expérience et à l'entraide active entre les membres du Cercle. Il ne s'agit pas d'un canal de consultation individuelle ou de retours personnalisés de la part de La Mentore.

RÔLE DE LA MENTORE :
La Mentore intervient pour animer le groupe et apporter un éclairage rapide si nécessaire, avec un temps de réponse maximal de 24 heures ouvrées du lundi au vendredi.

4-C : LA DURÉE DU SERVICE

La durée du Mentorat est calibrée pour garantir des résultats concrets et s'adapte à la formule choisie.

Le « One Shot des motivées »
La prestation est ponctuelle. Elle commence officiellement le jour de la séance (1h) et se termine 2 semaines après la livraison du compte-rendu stratégique (ce qui correspond à la fin de la période de suivi WhatsApp).

L'« Accompagnement des déterminées »
La durée est établie sur-mesure pour coller aux besoins identifiés lors de la visio découverte. Elle est généralement comprise entre 3 et 6 mois.

La durée exacte, le nombre de séances et le calendrier prévisionnel sont formalisés dans la proposition commerciale ou le devis signé par la Cliente.

L' Accompagnement prend effet 1 semaine avant la première séance pour laisser le temps à la Mentorée de faire son travail préalable. La prestation se termine le jour de la dernière séance de suivi prévue au calendrier.

La durée de l'accompagnement est fixée de manière ferme lors de la signature du contrat. Tout retard de la Mentorée dans la réalisation de son travail préalable ou tout report de séance de son fait n'entraînera pas de prolongation de la durée globale de l'accompagnement. La date de fin initialement prévue reste inchangée, sauf accord exceptionnel et écrit de la Mentore.

Le « Cercle des ambitieuses »

La durée de ce mentorat collectif est fixée de manière ferme à quatre 4 mois consécutifs. L'accompagnement prend effet dès la mise à disposition de l'espace Notion et la réalisation de l'audit individuel (soit une à deux semaines avant le premier rendez-vous collectif). La prestation prend fin officiellement le jour de la réalisation de la troisième et dernière rencontre physique (« Café (Coworking) »).

Les dates et heures des sessions collectives (visios et rencontres physiques) sont fixées à l'avance et non modifiables. Aucun report individuel, remboursement ou prolongation de l'accompagnement ne sera accordé en cas d'absence de la Mentorée à l'une de ces sessions ou en cas de non-utilisation de son joker « SOS Justine » au cours des 4 mois.

4-D : LE PROCESSUS DE RÉSERVATION ET DE VALIDATION

La Mentore se réserve le droit de refuser une prestation si elle estime que les besoins de la Cliente ne correspondent pas à son expertise ou si le projet n'est pas assez mature.

Le « One Shot des motivées »

1	2	3
Candidature	**Validation**	**Confirmation**
La Cliente remplit le formulaire de réservation en ligne en répondant à des questions sur sa situation actuelle.	La Mentore étudie les réponses sous 48h ouvrés. Si elle valide la séance, elle envoie un devis à la Cliente.	La réservation est définitive après signature du devis et réception du paiement intégral par virement bancaire.

L'« Accompagnement des déterminées » et Le « Cercle des ambitieuses »

Le processus d'admission pour ces deux programmes longs se déroule en trois étapes :

1	2	3
Visio découverte	**Proposition commerciale**	**Confirmation**
La Cliente réserve un créneau gratuit en visio pour échanger sur ses problématiques et s'assurer de la synergie de son projet avec l'offre (ou le groupe).	Suite à cet échange, la Mentore envoie une proposition commerciale et un devis adapté (détillant les modalités d'exécution, la durée et le tarif).	L'accompagnement est définitivement validé et bloqué après signature de la proposition, du devis et réception du paiement de la première mensualité.

Condition d'effectif minimal pour le « Cercle » :

Le « Cercle des ambitieuses » est un programme de mentorat collectif dont la force et l'intérêt reposent sur la dynamique de groupe et le partage d'expérience. Le programme est maintenu et confirmé pour un effectif compris entre 4 et 6 participantes.

En deçà de 4 participantes inscrites à la date de clôture des réservations, La Mentore se réserve le droit de reporter le lancement de la session à une date ultérieure afin de garantir la qualité et l'impact de l'accompagnement. Dans ce cas, les acomptes versés par les Clientes inscrites seront intégralement remboursés, ou reportés sur la session suivante selon leur choix.

5 — PARTENAIRES ET MISE EN RELATION

La Commu permet à la Cliente d'obtenir des réductions et avantages auprès de prestataires de services et d'outils numériques. ***La Commu*** a ici un rôle d'intermédiaire pour la mise en relation des parties, mais n'intervient en aucun cas dans la relation établie par la suite entre le professionnel tiers et la Cliente. Seul le professionnel tiers en question est responsable de cette relation.

6 — DROIT DE RÉTRACTATION, REPORT ET ANNULATION

6-A : RÉSERVATION D'ÉVÈNEMENTS

Les réservations des Évènements de ***La Commu*** sont accessibles en ligne, par tous.

La Cliente ne pourra pas bénéficier du droit de rétractation dans le cadre de ces Évènements de rencontres et de loisirs programmés à une date fixe, conformément à la jurisprudence de la CJUE (31 mars 2022, aff. C-96/21, DM c/ CTS Eventim).

Annulation ou report du fait de La commu :

En cas d'annulation de l'Évènement par le fait de ***La Commu***, toutes les réservations seront remboursées aux Clientes ayant procédé au paiement. La décision et le délai de remboursement sera communiqué par ***La Commu***.

En cas de report de l'Évènement par le fait de ***La Commu***, cette dernière enverra un email à la Cliente lui permettant de choisir entre la participation à l'Évènement reporté à la nouvelle date indiquée dans l'email, sans frais supplémentaire, ou bien le remboursement.

Annulation du fait de la Cliente :

Lorsque la Cliente souhaite annuler sa réservation, aucun remboursement ne pourra être effectué par ***La Commu***.

Lorsque la Cliente souhaite annuler sa venue à l'Évènement, ***La Commu*** lui permet de revendre sa place à une autre personne à condition que la Cliente prévienne ***La Commu***, par email, en amont.

7-B : SERVICES DE MENTORAT

Droit de rétractation :

Conformément à l'article L 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation ou dont l'exécution a commencé avec l'accord de la Cliente.

Pour le One-shot :
En réservant une séance à une date proche, la Cliente accepte que la prestation commence avant la fin du délai légal de 14 jours et renonce ainsi à son droit de rétractation.

Pour l'Accompagnement :
L'accès à l'espace Notion et le début du travail préalable une semaine avant la première séance marquent le début de l'exécution du service. Aucun remboursement ne sera effectué une fois ce travail commencé.

Pour le Cercle :
L'accès à l'espace Notion et la réalisation de l'audit individuel de démarrage (qui ont lieu 1 à 2 semaines avant le premier atelier collectif) marquent le début de l'exécution du service. La Cliente renonce expressément à son droit de rétractation en cochant la case dédiée lors de la signature du devis pour permettre ce démarrage anticipé.

Annulation ou report du fait de la Cliente :

La gestion de l'agenda est une composante essentielle du service.

Délai de prévenance (prestations individuelles) : Toute demande de report d'une séance individuelle (One-shot, Accompagnement, ou session « SOS » du Cercle) doit être formulée par écrit (email ou WhatsApp) au moins 24 heures ouvrées avant l'heure fixée. À défaut, la séance est considérée comme « due » et effectuée. Elle ne donnera lieu à aucun remboursement ni aucun rattrapage.

Absence aux sessions collectives (Cercle) : Les dates des séances collectives en visio et des rencontres physiques (« Café & Coworking ») sont fixées à l'avance pour l'ensemble du groupe et ne peuvent pas être modifiées individuellement. Toute absence de la Cliente à l'une de ces sessions ne donnera lieu à aucun remboursement, report, ni compensation financière.

Interruption de l'accompagnement ou du Cercle : En cas d'arrêt du programme à l'initiative de la Cliente avant la fin de la durée prévue (qu'il s'agisse de l'Accompagnement ou du Cercle), la totalité des sommes restant dues jusqu'au terme du contrat est exigible immédiatement.

Annulation ou report du fait de la Mentore :

En cas d'empêchement de la Mentore (maladie, cas de force majeure) :
— Pour les séances individuelles : La séance sera reportée dans les plus brefs délais, sans frais supplémentaire pour la Cliente.
— Pour les sessions collectives du Cercle : La séance (visio ou rencontre physique) sera reportée à une date ultérieure concertée avec le groupe.

Pour le One-shot en extérieur (balade) ou les rencontres physiques du Cercle (Météo/Imprévus) : si les conditions météo ou un cas de force majeure ne permettent pas la réalisation d'une balade ou d'un « Café (Coworking) » en présentiel, la Mentore proposera soit un report de date, soit un passage au format visio.

7 — LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE LA COMMU

La Commu est tenue par une obligation générale de moyens au sein de son activité. Elle met tout en œuvre pour proposer le meilleur de ses services et pour répondre aux besoins de la Cliente.

La Commu ne garantit aucun résultat sur la visibilité, le chiffre d'affaires, la réputation ou encore l'image de la Cliente lorsque celle-ci bénéficie d'un Service. Cette liste n'est pas exhaustive et les résultats étant subjectifs, peuvent varier d'une perception à l'autre.

La Commu n'agit pas et n'intervient pas pour le compte de la Cliente.

Elle fournit toutes les informations précontractuelles qui sont nécessaires à la Cliente afin qu'elle puisse déterminer si les Services répondent à ses attentes.

Si la Cliente est à l'origine du retard, de la suspension ou de la mauvaise exécution du Service proposé par ***La Commu***, la responsabilité de cette dernière ne pourra être engagée. En revanche, en cas d'éventuelle faute directe de la part de ***La Commu***, découlant de ses Services ou de son fait, sa responsabilité peut être engagée, à hauteur des sommes réglées par la Cliente, si cette dernière parvient à prouver la faute de ***La Commu***.

Certains Services sont numériques et distanciels. S'ils ne le sont pas directement, le système de réservation l'est. À ce titre, différents outils informatiques qui ne sont pas du ressort de ***La Commu*** sont utilisés, ainsi, elle n'est pas responsable d'éventuels bugs, dysfonctionnements ou mises à jour qui viendraient limiter, de manière temporaire, l'accès ou l'utilisation de ces différents outils par la Cliente. Elle met tout en œuvre dans les meilleurs délais pour rétablir les accès et utilisations.

Les spécificités du Mentorat :

La Mentore s'engage à la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des informations partagées par la Mentorée au cours des séances de Mentorat (chiffres d'affaires, projets de développement, situation personnelle…). Ces informations ne seront en aucun cas divulguées à des tiers, y compris au sein de l'espace communautaire de La Commu, sans l'accord exprès de la Cliente.

Dans le cadre des programmes collectifs (comme le « Cercle »), la Mentorée s'engage personnellement à respecter une confidentialité absolue concernant l'ensemble des informations, données chiffrées, stratégies ou détails personnels partagés par les autres participantes du groupe durant les sessions (visios ou physiques) ou sur l'espace de discussion WhatsApp. La responsabilité de La Commu ne pourra en aucun cas être engagée en cas de violation de cette confidentialité par l'une des participantes du programme.

Dans le cadre du Mentorat, La Commu transmet des conseils, des méthodes et des retours d'expérience. La Cliente reste seule responsable de ses décisions stratégiques, de leur mise en œuvre et des conséquences juridiques, fiscales ou financières qui en découlent. La Mentore n'a aucun pouvoir de décision ou de gestion au sein de l'entreprise de la Cliente.

La Commu utilise des outils tiers pour assurer le service de Mentorat (Notion pour l'espace de travail, WhatsApp pour le suivi, Zoom pour les visios). La Commu ne pourra être tenue responsable des interruptions de service, pertes de données ou failles de sécurité imputables à ces plateformes.

8 — LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE LA CLIENTE

La Cliente est tenue par une obligation de collaboration lors de l'exécution de tout Service. Elle doit être de bonne foi durant les échanges et suivre les consignes indiquées dans le suivi et l'exécution des Services. Elle respecte les règles de vie en communauté et s'engage à échanger de manière honnête et respectueuse.

La Cliente doit s'engager à vérifier le contenu des informations personnelles qu'elle fournit lors d'un achat ou d'une souscription. L'adresse email fournie est celle qui lui permettra de recevoir les modalités d'accès et d'exécution des Services sous forme numérique. Si elle rencontre un problème avec sa commande, elle est priée d'en informer ***La Commu*** au plus vite par email à l'adresse suivante : hello@la-commu-montpellier.fr

Le respect de la propriété intellectuelle et des accès :

Le contenu et les différents supports intégrés au sein des Services ne peuvent pas être partagés, divulgués, ni être donnés en accès à d'autres personnes. Les codes de connexion, l'accès à l'espace Notion et au groupe de discussion WhatsApp sont personnels et confidentiels. En cas de faute de la part de la Cliente ou de non-respect de ses obligations, l'interruption de l'accès au Service (Abonnement, Évènement ou Mentorat) dont elle bénéficie n'entraînera la restitution d'aucune somme.

L'obligation de paiement :

La Cliente est tenue par une obligation de paiement des Services, dans les modalités de paiement choisies lors de son achat. Aucun motif n'est recevable pour demander le remboursement d'un Service après y avoir eu accès et en avoir bénéficié. Dans le cadre des paiements échelonnés (mensualités), la Cliente s'engage à honorer l'intégralité des échéances prévues au contrat, l'abandon du programme en cours de route ne la dispensant pas de régler la totalité du coût de la prestation.

Les spécificités du Mentorat :

Le succès du Mentorat repose sur l'implication active de la Mentorée. Celle-ci s'engage à réaliser les travaux préparatoires demandés et à fournir des informations sincères sur sa situation professionnelle.

Au sein du « Cercle », la Cliente s'engage à adopter une posture bienveillante, constructive et de non-jugement envers les autres participantes. Tout comportement jugé nuisible par la Mentore (dénigrement, harcèlement, prospection commerciale agressive / spamming des autres membres, plagiat ou copie des projets d'une autre participante) entraînera l'exclusion immédiate et définitive de la Cliente du groupe WhatsApp, des sessions collectives et des rencontres physiques, sans aucun remboursement ni suspension des paiements restants dus.

9 — TARIFS

Les prix sont entendus en euros (€) toutes charges comprises (TTC).

Évènements :

Le prix de chaque Évènement sera communiqué au cas par cas sur la page de réservation.

Services de Mentorat :

Les prix des Services sont les suivants :
— Le « One Shot des motivées » = 230,00 € TTC
— L'« Accompagnement des déterminées » = tarif sur-mesure établi sur devis en fonction des besoins identifiés lors de la visio découverte.
— Le « Cercle des ambitieuses » = 1 000,00 € TTC

Si des remises ou ristournes sont proposées au Client, elles seront mentionnées et figureront dans le devis. Toutes demandes supplémentaires hors contrat, feront l'objet d'un nouveau devis.

10 — MODALITÉS DE PAIEMENT

10-A : MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

— La carte bancaire via l'outil Stripe pour les Évènements et Outils (replay, guide...).
— Les virements bancaire pour les offres de Mentorat (One Shot, Accompagnement et Cercle).
Les coordonnées bancaires (IBAN) sont transmises sur chacune des factures.

La Commu n'a pas accès aux coordonnées bancaires de la Cliente et la gestion des paiements relève de la responsabilité des plateformes de paiement.

10-B : FRÉQUENCE ET AUTOMATISATION

Paiement unique :

Pour les Évènements, Outils et Mentorat One Shot :
Le règlement est dû intégralement au moment de la commande.

Paiement en plusieurs fois :

Pour l'Accompagnement Mentorat :
Le paiement s'effectue par virement mensuel à la date anniversaire de la signature du contrat.

Pour le « Cercle des ambitieuses » :
Le règlement s'effectue par virement bancaire selon un échéancier fractionné en quatre versements égaux, représentant chacun 1/4 du montant total de la prestation :
— 1er versement (Acompte de réservation) : Un quart du montant total est dû immédiatement à la signature du devis pour bloquer définitivement la place au sein du Cercle.
— 2ème versement : Un deuxième quart durant le Mois 1 de l'accompagnement collectif.
— 3ème versement : Un troisième quart durant le Mois 2 de l'accompagnement collectif.
— 4ème versement : Le dernier quart durant le Mois 3 de l'accompagnement collectif.

10-C : RETARDS ET DÉFAUTS DE PAIEMENT

Le prix total des Services est dû par la Cliente. Tout retard de paiement, suivant l'échéance de paiement mensuel initialement prévue, sera sanctionné par la suspension temporaire de l'accès au Service pour la Cliente (fermeture de l'accès à l'espace Notion, retrait temporaire du groupe WhatsApp et exclusion des séances de mentorat individuelles ou collectives), jusqu'à sa remise en ordre de paiement. Cette suspension temporaire n'entraîne aucun report des séances collectives ou individuelles manquées, ni aucune prolongation de la durée globale de l'accompagnement, qui se terminera à la date initialement prévue au contrat.

De plus, tout défaut ou retard de paiement de la part de la cliente professionnelle entraînera de plein droit l'exigibilité des sommes restantes dues, ainsi que le paiement de pénalités de retard d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont calculées sur la somme (TTC) restante à payer et court à compter du jour suivant la fin du délai de paiement indiqué sur la facture et qui n'a pas été respecté. De plus, la cliente professionnelle sera redevable de l'indemnité de recouvrement de 40 €.

Pour tout retard ou défaut de paiement de la part de la Cliente ayant la qualité de particulier, les pénalités de retard égales au taux légal en vigueur seront appliquées après l'éventuelle procédure de recouvrement mise en place.

S'il s'agit d'un paiement en plusieurs fois, ***La Commu*** se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès au Services, jusqu'au paiement de la somme due.

11 — AVIS ET DROIT À L'IMAGE DE LA CLIENTE

11-A : LORS DES ÉVÈNEMENTS

Lors de l'inscription à un Évènement, ***La Commu*** recueille l'autorisation explicite de la Cliente afin de pouvoir capter et utiliser l'image et parfois le son de celle-ci (photographies et vidéographies), dans le cadre de la communication de ***La Commu***. Cette autorisation permet à ***La Commu*** de promouvoir ses Services. L'utilisation de l'image de la Cliente ne dépassera pas la durée maximale de 10 ans. Aucune compensation financière ne sera attribuée à la Cliente suite à l'utilisation de cette image.

11-B : AVIS, TÉMOIGNAGES ET CAPTURES VISUELLES

À l'issue d'un Évènement, pendant ou après une période de Mentorat, ***La Commu*** se réserve le droit de contacter la Cliente afin d'obtenir son avis sur celle-ci. Ce témoignage lui permet d'effectuer la promotion de ses Services sur son Site ou ses réseaux.

Lors des séances de Mentorat (individuel ou collectif) et des rencontres physiques (« Café (Coworking) ») :

Captures par La Mentore :
La Mentore peut être amenée à réaliser des photos, vidéos ou captures d'écran des séances (notamment lors des visios collectives ou des rencontres physiques) à des fins de communication. Elle s'engage à demander l'accord oral préalable des participantes concernées. En cas de refus d'une Cliente, son image sera floutée ou exclue de la publication.

Partages par les Clientes (Cercle) :
Les Clientes du « Cercle » sont libres de prendre et partager des photos ou captures d'écran des sessions sur leurs propres réseaux, à la condition expresse d'avoir obtenu l'accord préalable de l'ensemble des participantes visibles à l'image.

La Cliente peut s'opposer au recueil de son témoignage ou à la publication de celui-ci. Pour cela, il suffit de contacter ***La Commu*** par email à l'adresse suivante : hello@la-commu-montpellier.fr

Si le témoignage est déjà publié suite à son consentement passé, cela ne le remet pas en cause et toutes les mesures nécessaires seront prises par ***La Commu*** afin de le retirer.

12 — COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel (ci-après les "Données personnelles") permettent d'identifier ou de rendre identifiable toute personne physique cliente, de manière directe ou indirecte. ***La Commu*** agit en tant que responsable de traitement dans le cadre de son activité et doit recueillir et traiter des Données personnelles, conformément au Règlement européen relatif à la Protection des Données (RGPD) et aux réglementations françaises, notamment les lois informatiques et libertés et pour la confiance dans l'économie numérique.

La Commu a besoin des Données personnelles suivantes dans le cadre des Abonnements, des réservations d'Évènements et des prestations de Mentorat : prénom, nom, adresse e-mail, numéro de téléphone, type d'activité, adresse postale ou de domiciliation de l'entreprise, numéro de Siret, ainsi que l'image et la voix (photographies, captures d'écran, enregistrements vidéo ou audio) dans le cadre des autorisations de communication accordées.

Ces données personnelles sont transmises selon les bases légales suivantes : le consentement de la Cliente, les obligations légales de ***La Commu*** et dans le cadre de l'élaboration du contrat entre les Parties.

La conservation des Données collectées est limitée pour une durée de 3 ans que ce soit :
— suite à la réservation d'un Évènement,
— suite au remplissage d'un formulaire de candidature ou d'une prise de rendez-vous découverte,
— suite à la fin d'une prestation de Mentorat.

La Commu s'engage à ne pas conserver les documents stratégiques confidentiels de la Cliente (comptes de résultat, business plans détaillés) au-delà de la durée strictement nécessaire à l'Accompagnement, sauf si ces documents sont stockés sur l'espace Notion propre à la Cliente.

La Commu est destinataire des Données personnelles. Cependant, elle utilise des plateformes de vente, d'automatisation ou de planification qui peuvent collecter des Données, uniquement si la Cliente en donne son consentement : Zoom, Google Meet, Stripe, Discord, Zcal, Mailerlite, Weezevent, Notion, WhatsApp. À savoir que certaines plateformes ne sont pas hébergées au sein de l'Union européenne, mais s'engagent à respecter des normes équivalentes à la protection conférée par le RGPD.

Cas particulier du groupe de discussion (Cercle) :

L'utilisation de l'application WhatsApp pour le suivi collectif du « Cercle » implique que le numéro de téléphone, le nom de profil et éventuellement la photo de profil de la Cliente soient visiblement partagés avec les autres participantes du groupe. En rejoignant le groupe d'entraide, la Cliente consent expressément à ce partage d'informations strictement nécessaire au fonctionnement de l'outil collaboratif.

La Cliente dispose de divers droits relatifs au traitement de ses Données personnelles, dont elle peut bénéficier à tout moment : droit d'accès, de copie, de rectification, à l'oubli, de portabilité à destination d'autres prestataires de services et d'opposition dans les cas de prospection. Par ailleurs, le consentement donné pour le traitement de Données personnelles peut être retiré à tout moment par la Cliente sans que cela ait d'incidence sur la légalité du traitement effectué auparavant.

Pour exercer un des droits ci-dessus, la Cliente doit contacter ***La Commu*** par email :
hello@la-commu-montpellier.fr

Par ailleurs, la Cliente a le droit de notifier la CNIL d'un éventuel manquement de la part de ***La Commu***, au regard de la gestion des Données personnelles, si elle estime avoir connaissance d'un tel manquement.

13 — CLAUSE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tout le contenu présent sur le Site (textes, descriptions, photographies, supports numériques, logo...) appartient à ***La Commu*** et est protégé par ses droits de propriété intellectuelle. Il n'est aucunement permis à la Cliente, ou plus généralement à tout utilisateur, de copier ou de s'approprier en tout ou partie le contenu du Site.

Le paiement d'un Service n'entraîne pas la cession ou concession de ces droits. Si ces différentes dispositions ne sont pas respectées, ***La Commu*** agira en violation de ses droits de propriété intellectuelle.

La Cliente ne peut pas utiliser les logos et autres éléments visuels relatifs à ***La Commu*** sans l'autorisation écrite de cette dernière. Cependant, des templates visuels peuvent être mis à leur disposition pour promouvoir le fait que la Cliente participe à un Évènement ou bien est Abonnée à la ***La Commu***. Ces templates peuvent être utilisés et partagés par La Cliente, à condition que celle-ci mentionne et/ou crédite ***La Commu***.

Tous les outils, trames Notion, exercices, guides et documents stratégiques transmis dans le cadre des offres de Mentorat (One-shot, Accompagnement et Cercle) ou des Évènements sont la propriété exclusive de ***La Commu***.

La Commu concède à la Cliente un droit d'usage strictement personnel, privé et non transférable pour les besoins de son activité propre. La Cliente s'interdit formellement de partager, copier, reproduire, revendre ou diffuser ces supports à des tiers (collègues, clients, partenaires ou autres réseaux), que ce soit à titre gratuit ou onéreux. De même, la Cliente s'interdit d'utiliser les méthodes, outils et trames fournis pour concevoir, créer ou animer ses propres prestations d'accompagnement ou de formation similaires.

Toute exploitation non autorisée des méthodes et supports de ***La Commu*** sera considérée comme une contrefaçon et pourra donner lieu à une résiliation immédiate du service sans remboursement, ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

Durée d'accès aux espaces partagés (Notion / Vidéos) :

L'accès de la Cliente à l'espace de travail partagé (Notion) ainsi qu'aux éventuels supports ou enregistrements des sessions (qu'il s'agisse de l'Accompagnement individuel ou du mentorat collectif du Cercle) est garanti pour toute la durée de la prestation, prolongé d'une période de trois mois après sa fin officielle. Passé ce délai, ***La Commu*** se réserve le droit de révoquer les accès et de supprimer définitivement l'espace partagé. Il appartient à la Cliente de sauvegarder ses propres notes, données et documents de travail avant cette échéance.

14 — CAS DE FORCE MAJEURE ET EXCEPTION D'INEXÉCUTION

En dehors du déroulé normal des Services et de leurs périodes d'accès et d'exécution convenues lors de l'achat, certaines hypothèses pourraient intervenir et remettre en cause la relation commerciale instaurée entre les Parties.

Tout Évènement indépendant de la volonté des Parties, qualifié de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, est considéré comme une cause d'exonération de leurs obligations et entraîne la suspension du service. Cet Évènement doit empêcher l'exécution des obligations des Parties dans les modalités normalement prévues par ces Conditions Générales de Vente.

Dans ce cas, les Parties se rapprochent dès que possible pour convenir de nouvelles modalités d'exécution des Services. La responsabilité de ***La Commu*** ne pourra pas être retenue dans de telles circonstances.

Si l'une des Parties ne respecte plus une de ses obligations (paiement, collaboration, respect, etc.) alors qu'elle est exigible, l'autre Partie peut refuser d'exécuter ses propres obligations. Cela est autorisé si l'inexécution est suffisamment grave pour empêcher la collaboration ou l'harmonie des services de ***La Commu***. La Partie qui constate cette inexécution le notifie par écrit. Un délai de 2 semaines est alors laissé pour trouver un accord. Si la situation n'est pas régularisée à l'issue de ce délai, le contrat sera résilié de plein droit, sans aucune indemnité.

Dérogations pour la vie en communauté (Évènements et Cercle) :

La Commu est un réseau d'entrepreneuses privilégiant la bienveillance, l'échange et le partage. À ce titre, par dérogation au paragraphe précédent, ***La Commu*** se réserve le droit d'exclure immédiatement et définitivement, sans préavis ni mise en demeure préalable, toute Cliente qui perturberait gravement le bon déroulé, la sécurité ou la bonne entente du réseau lors d'un Évènement, au sein du groupe d'entraide WhatsApp du Cercle ou lors des sessions collectives. Cette exclusion pour motif grave (comportement toxique, dénigrement, vol de propriété intellectuelle, prospection abusive) s'effectuera sans aucune indemnité de résiliation ni remboursement, et la totalité des sommes restant dues pour l'accompagnement sera immédiatement exigible.

15 — RÈGLEMENT DES LITIGES

Le droit français régit ces présentes Conditions Générales de Vente et, plus généralement, la relation contractuelle entre les Parties.

Lors d'un désaccord et litige naissant, les Parties privilégient le dialogue et les solutions à l'amiable afin de trouver un terrain d'entente pour poursuivre leur relation. Si les Parties ne trouvent pas d'accord entre elles dans un délai de 1 mois, alors elles se tournent vers une procédure de règlement à l'amiable du conflit. Les frais, débours, honoraires et coûts de conciliation seront répartis en parts égales entre les Parties.

La Cliente n'ayant pas la qualité de professionnel, peut contacter, après le délai cité ci-dessus, le médiateur de la consommation compétent dans les litiges impliquant ***La Commu***. Le médiateur à la consommation peut être contacté via les coordonnées suivantes : Société Médiation Professionnelle - Alteritae - 5 rue Salvaing 12000 Rodez - www.mediateur-consommation-smp.fr

Si aucune solution à l'amiable n'a satisfait les Parties, tous les litiges auxquels les présentes Conditions Générales de Vente et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis au tribunal compétent dans les conditions de droit commun.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Annexe 1 : Formulaire de rétractation

À l'attention de Justine Chaudron, fondatrice de la commu SARL sous le nom de Giustina&Co.

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, je soussigné(e)
_____ (identité du client)
notifie par la présente ma volonté de bénéficier du droit de rétractation concernant le service suivant :
_____ (nom du service).

Date de souscription : ___/___/___
Nom / Prénom du client : _____
Adresse postale du client : _____
_____
Adresse email du client : _____
Numéro SIRET du client professionnel : _____

RIB si besoin (pour le remboursement si le délai et les conditions de rétractation sont respectés).

Date : ___/___/___
Signature du client :